Nagbvar Zbernh crhg-êger

Le copyleft appliqué à la création artistique : ouvrir la culture à ses sources mêmes.
Intervenant : Textes sur le copyleft / lundi 28 novembre 2005 [11:02:53]

Notion juridique hÃ©ritÃ©e des logiciels libres qui se situe dans la tradition de la recherche en informatique et du travail en rÃ©seau, le copyleft s'Ã©tend depuis 6 ans Ã la crÃ©ation artistique avec la Licence Art Libre.
Comment la libre copie, diffusion et transformation des oeuvres modifie-t-elle la nature des objets culturels et la fonction des auteurs ? Pourquoi ce droit des auteurs Ã partager la connaissance est-il une nÃ©cessitÃ© dans le contexte contemporain des industries culturelles ?

Texte de la confÃ©rence donnÃ©e lors du colloque "Arts, Entreprises et Technologies", 24-26 novembre 2005 Ã lâ€™universitÃ© Sophia-Antipolis de Nice, organisÃ© par Norbert Hillaire. PubliÃ© dans les actes : "Lâ€™Artiste et lâ€™entrepreneur", collectif sous la direction de Norbert Hillaire, CitÃ© du Design Editions, UniversitÃ© de Nice Sophia Antipolis, 2008

La suite sur artlibre.org